

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2022 DEVE 27** École Du Breuil – Approbation du contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'École du Breuil, établissement d'enseignement de la filière agricole et régie personnalisée de la Ville de Paris, propose des programmes de formations ouverts à tous les types de publics, qui couvrent tous les domaines de compétence nécessaires aux métiers du végétal et de l'agro-écologie et à leur développement dans la ville.

Elle propose une offre diversifiée préparant aux diplômes professionnels de la filière « aménagement paysager » par voie scolaire ou par apprentissage, du Brevet Professionnel Agricole en passant par le Bac Professionnel aménagements paysagers jusqu'au BTS aménagement paysager et au master professionnel proposé en lien avec l'Université Paris Sud.

Elle accueille chaque année environ 300 élèves, 150 élèves en formation scolaire et 150 apprentis. Elle forme également plus de 2000 professionnels chaque année : des jardinier.ère.s, et élagueurs, technicien.ne.s, et cadres de la Ville de Paris, des collectivités territoriales franciliennes et des entreprises privées sur la question du végétal dans l'espace urbain. Son domaine accueille chaque année, outre de nombreux visiteurs qui viennent découvrir la richesse de son jardin et de son patrimoine végétal, plus de 800 jardinier.ère.s amateur.trice.s dans ses cours de jardinage à la carte. L'école dispense également des formations pour adultes, qualifiantes ou diplômantes, notamment sur l'agriculture urbaine et périurbaine et sur la permaculture. Elle accueille également les apprenants des cours pour Adultes de Paris et les prépare notamment au CAPA et au bac pro afin qu'ils puissent passer les concours de jardinier.e de la Ville de Paris.

Ainsi, la mission de l'École Du Breuil ne consiste pas seulement à dispenser une formation initiale, mais aussi à former des adultes, aussi bien dans le cadre de la formation et de leurs parcours professionnel tout au long de la vie, qu'au bénéfice d'un public amateur de jardinage et d'écologie.

Depuis le 1er janvier 2019, date de l'autonomie de la Régie de l'École du Breuil, la Ville lui a transféré les moyens et les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions. Prévu par les statuts de l'École et la convention cadre signée avec la Ville, un premier contrat d'objectifs et de moyens (COM) couvrant la période 2019-2021 a traduit pour les trois premières années d'autonomie les orientations stratégiques fixées par la Ville.

Le bilan de ce premier COM montre que chacun des objectifs stratégiques assignés à l'Ecole, déclinés en sous-objectifs opérationnels, a été atteint voire dépassé, hormis ceux pour lesquels la crise sanitaire intervenue en 2020/2021 a eu un impact direct lié à la fréquentation du public, l'animation événementielle, la mobilité internationale des élèves ou encore la participation de l'Ecole à des salons ou forums professionnels stratégiques en termes de recrutement ou de rayonnement de l'Ecole.

Ce bilan est joint pour information à la présente délibération.

Une nouvelle phase de développement démarre pour l'Ecole du Breuil, courant sur la période 2022-2024 : elle doit continuer de s'affirmer, pour les années à venir, comme un établissement unique, dédié à l'accompagnement de la mutation écologique des villes et un véritable centre de pédagogie et d'innovation sur le végétal, sur les techniques du paysage et sur l'agriculture de proximité, au bénéfice de la Ville de Paris mais aussi d'autres acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, qui contribueront à son rayonnement.

Deux nouvelles formations par voie scolaire créées en deux ans (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) et Master « Biodiversité, Écologie et Évolution » du parcours M2 « Approche écologique du paysage » de l'Université de Paris Saclay en partenariat avec l'Ecole du Breuil), une hausse globale des effectifs de 15%, un doublement des effectifs dans une formation en agriculture urbaine désormais diplômante, un recrutement des apprenants plus inclusif, d'excellents taux de réussite aux différents diplômes et une trajectoire volontariste déjà à l'œuvre concernant l'accroissement de ses recettes: ces indicateurs clôturent donc la période 2019-2021 de façon positive.

Par ailleurs, l'Ecole est certifiée Qualiopi depuis juillet 2021 : label obligatoire pour les organismes de formation financés par des acteurs publics, cette certification Qualité représente un gage de reconnaissance des formations dispensées, ce qui va contribuer à son bon positionnement, au sein d'un environnement professionnel de plus en plus concurrentiel. La certification Qualiopi acte également la création du CFA de l'Ecole du Breuil, depuis la rentrée 2021 : elle porte à présent son propre centre de formation d'apprentis et peut percevoir en direct les financements de la Région, des opérateurs de compétences (opco), de Pôle Emploi ou de l'État.

Les objectifs fixés par le nouveau contrat que je sou mets à votre approbation permettent de maintenir les orientations stratégiques initiales tout en intégrant de nouveaux enjeux liés à la formation et à la sensibilisation à la végétalisation en ville et à l'agriculture de proximité. La démarche qualitative d'amélioration continue de l'Ecole est prise en compte au même titre que les indicateurs chiffrés.

### **Orientation stratégique stratégique n°1 : Former tous les publics au développement de la nature en ville et de l'agriculture de proximité**

La nécessaire résilience de nos villes face aux enjeux posés par le changement climatique induit un renforcement du végétal sous toutes ses formes en particulier pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air et la gestion des eaux pluviales, renforcer la biodiversité et la performance thermique des bâtiments.

L'agriculture urbaine et plus largement l'agroécologie s'inscrivent dans ces objectifs tout en contribuant également au développement des circuits courts et de

proximité, à la création d'emplois durables pour produire, transformer et commercialiser, au développement du lien social et à l'accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité et durable.

Dans ce contexte d'évolution du rôle du végétal en ville, la mission de l'École du Breuil est d'accompagner les grandes évolutions dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des espaces publics végétalisés et des espaces verts et le développement de l'agriculture de proximité :

- En adaptant au plus près des besoins des élèves et du secteur professionnel le contenu de ses formations scolaires et par apprentissage, tout en travaillant au maintien de ses effectifs, notamment en infra bac, dans un contexte où l'attractivité de ces filières doit être renouvelée auprès des publics en recherche de formations ;
- En développant un axe fort lié aux formations en agro-écologie grâce au Brevet Professionnel Option Responsable d'Entreprises Agricoles, spécialité « fermes agro-écologiques urbaines et péri-urbaines » et sa réorientation vers une approche plus modulaire (création ou reprise d'activité, nouvelles spécialisations) ainsi que le développement des formations certifiantes en permaculture ;
- En poursuivant son accompagnement des citoyens de tous âges dans la transition écologique grâce à la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation des jeunes publics accueillis au sein de l'Académie du Climat, au développement des cours de jardinage amateur, ouverts à tous les publics dont l'objectif est d'initier le citoyen aux bons gestes et aux bonnes pratiques écologiques du jardinage, au développement des stages d'initiation à la permaculture, des conférences périodiques, sur des sujets techniques et thématiques comme le rôle de la nature et de l'arbre en ville, l'agriculture de proximité... ; à la création de massive open online courses (MOOC) sur l'agriculture urbaine, la permaculture et la végétalisation permettant de sensibiliser le citoyen à l'agro écologie ;
- En sensibilisant et formant spécifiquement à la biodiversité.

## **Orientation stratégique n°2 : s'ouvrir à tous les publics et contribuer à leur insertion professionnelle**

En tant qu'établissement d'enseignement, l'École du Breuil doit demeurer ouverte à tous les publics scolaires dans leur diversité, être soucieuse de la mixité de ses publics, de l'accueil des élèves boursiers et des élèves porteurs de handicap. Elle doit également contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion socio-professionnelle des apprenantes et apprenants. Elle doit favoriser l'accès ou le retour à l'emploi en s'attachant, dans sa mission éducative et au travers de l'accompagnement individualisé qu'elle offre à ses élèves, apprentis ou apprenants, à leur bonne orientation ou à leur insertion professionnelle et citoyenne, mais également au retour à l'emploi des personnes en reconversion qu'elle est amenée à former à de nouveaux métiers.

Une offre nouvelle d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activité sera proposée, par le biais de nouveaux partenariats et en renforcement des formations existantes, tant sur le volet agriculture de proximité que paysage, pour enrichir le panel des débouchés professionnels accessibles aux élèves et consolider leurs compétences en sortie de parcours.

Sa bibliothèque, riche de nombreux ouvrages spécialisés, et son domaine, riche de plusieurs milliers de variétés végétales, doivent être des lieux de ressources pour les citadines et citadins et pour les apprenantes et apprenants.

### **Orientation stratégique n°3 : renforcer les liens avec la DEVE et la Ville de Paris**

L'Ecole conserve des liens étroits et privilégiés avec la Ville de Paris et notamment sa Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, en formant près de 1 000 agents chaque année. Elle doit s'adapter au plus près des attentes de la Ville en matière de partenariats et consolider sa vocation de principal centre de formation continue sur le végétal, la nature en ville et l'agriculture urbaine pour les agents de la DEVE, en élargissant ses capacités d'accueil aux agents des autres directions techniques de la Ville : DCPA, DVD, DU, DTEC voire DILT et DPE.

Des objectifs lui sont également fixés afin qu'elle encourage ses apprenantes et apprenants à se tourner vers les métiers de la DEVE.

### **Orientation stratégique n°4 : ouvrir l'Ecole sur l'extérieur**

Le rayonnement de l'Ecole et sa recherche de développement de recettes propres doivent s'appuyer sur une ouverture accrue vers son environnement professionnel et territorial, sur une dynamique forte de partenariat, incluant une ouverture à l'international.

Les enjeux environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle dont la transition écologique des villes, demandent l'acculturation des acteurs du génie urbain et écologique (promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux...) à la place du végétal en ville, à l'écologie et au lien renouvelé avec le vivant. L'Ecole doit ainsi se positionner pour devenir un acteur majeur de la formation professionnelle de ces opérateurs.

Elle doit également poursuivre l'ouverture de son offre de formation continue auprès des autres collectivités de la Région et de la Métropole parisienne.

Dans ce but, au sein du pavillon de la belle Gabrielle, bâtiment du Collège de France situé dans le bois de Vincennes qu'elle occupe depuis le mois de juin 2022 et pour au moins deux ans, l'Ecole va développer de nouvelles formations pour adultes, en particulier sur les sujets liés à l'agriculture durable et la végétalisation des villes dans le cadre de leur adaptation au changement climatique. Cette extension lui donnera aussi l'opportunité d'innover, de créer de nouveaux modèles et de répondre aux attentes de la Ville en termes d'actualisation des formations continues proposées et d'accroissement de son autonomie financière.

Elle renforcera les liens et les jumelages qu'elle entretient déjà avec les écoles qui, à l'étranger, œuvrent dans le même domaine d'activité, et elle poursuivra la

dynamisation des partenariats à visée scientifique qu'elle entretient avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Son jardin et ses outils de communication constituent de véritables leviers de valorisation auprès d'un large public.

### **Orientation stratégique n°5 : améliorer son fonctionnement pour être une Ecole accueillante**

Grâce à son autonomie, l'École Du Breuil peut s'engager résolument dans une amélioration de son fonctionnement, notamment par une simplification de ses procédures internes, pratiquer une gestion budgétaire autonome et être à même de s'adapter aux orientations stratégiques via une meilleure utilisation de ses ressources propres, le développement de nouvelles recettes et la recherche de marges de manœuvre destinées à financer les nouveaux projets.

Le développement des partenariats et de l'offre de formation continue auprès de nouveaux acteurs économiques et institutionnels, prévu par ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens, doit contribuer pour une grande part au développement de nouvelles recettes.

Le lancement d'une opération de restructuration des locaux de l'Ecole, en permettant une augmentation des surfaces de salles de cours, constituerait un levier puissant d'accroissement des recettes de formation mais permettrait également l'amélioration des conditions d'accueil et de travail pour toutes les catégories de personnel (jardiniers, enseignants, techniciens et administratifs) et pour les élèves et usagers de l'école.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, l'Ecole loue au Collège de France des locaux situés avenue de la Belle Gabrielle dans le bois de Vincennes afin de développer son offre de formation.

Sur le plan des ressources, la Ville de Paris, est un partenaire attentif et juste. Les subventions de fonctionnement versées à l'École par la Ville tiennent compte à la fois des nécessités de fonctionnement de l'École, et permettent également à celle-ci de prendre son essor, en lui octroyant les moyens destinés à porter son développement.

En conséquence, la Ville s'engage à maintenir un soutien financier important à l'École du Breuil afin qu'elle puisse poursuivre son développement et son rayonnement.

L'Ecole devra justifier d'une prévision budgétaire ainsi que d'une gestion financière rigoureuse. Ce contrat fera l'objet d'un bilan entre les parties.

En conclusion, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le contrat d'objectifs et de moyens 2022-2024 de l'École du Breuil et m'autoriser à le signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2022 DEVE 27** École Du Breuil – Approbation du contrat d’objectifs et de moyens pour la période 2022-2024

Le Conseil de Paris,

Vu l’arrêté préfectoral du 14 mars 1867, autorisant la création d’une école théorique et pratique d’arboriculture, destinée à l’enseignement public et gratuit des plantes ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10, L.2512-9, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 en date des 2 au 5 juillet 2018 relative à la création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu la délibération 2020 DEVE 76 en date des 15 au 17 décembre 2020 approuvant le contrat d’objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris propose d’approuver le contrat d’objectifs et de moyens pour la période 2022-2024 ;

Vu le bilan du contrat d’objectifs et de moyens 2019-2021 ci-joint ;

Vu le projet de contrat d’objectifs et de moyens 2022-2024 ci-joint ;

Vu l’avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6<sup>e</sup> commission;

Délibère :

Article 1 : Le contrat d’objectifs et de moyens 2022-2024 de l’Ecole du Breuil est approuvé et Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

Article 2 : La Ville de Paris maintiendra une subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 4.2M€ sur la période 2023/2024, hors subventions destinées à développer ou maintenir des actions spécifiques, sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.